

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant que la ville de Vermelles propose une animation musicale à l'occasion du goûter des aînés
Vu la proposition de la société ROSS'Events à Toufflers

DEC2025_29

Objet : Organisation d'une animation musicale : Goûter des aînés

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société ROSS'Events à Toufflers un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'une animation musicale le lundi 8 septembre 2025 à l'occasion du goûter des aînés.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 426.54 € HT soit 450.00 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 août 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 août 2025
Et de la publication le 27 août 2025